INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 4 décembre 2014 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon. Assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale et Mme Darquise Bélanger directrice adjointe.

Absent M. Kim Bégin-Cossette Conseiller siège no 1

Présence de un citoyen

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 6 et 12 novembre 2014
4. Dépenses
5. **Correspondances**
   - 5.1 Déneigement chemin secondaire sur le Balbuzard (envoyer résolution)
6. **Période de questions**
7. **Comptabilité & employés**
   - 7.1 Demande de déneigement de la cour du centre de dépannage
   - 7.2 Adhésion a COMBEQ pour l'inspecteur 373.67$ (50% avec Roquemaure)
   - 7.3 Tact Ressources (analyse sur l'annexion 625$ plus taxes demandé par le maire)
   - 7.4 Fonds de mise en valeur MRC 2 résolutions
   - 7.5 Formation aux élus : les droits acquis 7 avril 2015 Val d'Or (85$+tx/ch.)
   - 7.6 Conférence WEB FQM 9 décembre 11h45 à 13h gratuit
   - 7.7 Cotisation 2015 UMQ 110.38$
   - 7.8 Québec Vert abonnement 40.18$
   - 7.9 Club Nautique Lac Abitibi nommé un représentant et adhésion 30$
   - 7.10 Nomination des responsables des comités
   - 7.11 Lettre à municipalité de Gallichan résiliation du contrat incendie
   - 7.12 Autorisation signature du contrat pompier avec Duparquet
   - 7.13 Cain Lamarre Casgrain Wells rétrocession 476.63
8. **Lots**
   - 8.1 Achat d'un voyage de bouleau 1500$ +tx et deux autres à vendre médias poste
9. **Chemins**
   - 9.1 Chemin des Mésanges lumière clignote
   - 9.2 Planifier rencontre avec chemin des Merles et Héron Bleu 10 décembre 19h
10. **Dossiers en suspend**
    - 10.1 Entente de travail des employés et sigantures
    - 10.2 Rencontre avec Mme Châteauvert
    - 10.3 Déneigement chemin privés collectifs (UQAT)
11. **Divers**
    - 11.1 Fermeture du bureau période des Fêtes
    - 11.2 Résumé rencontre M. Alain
    - 11.3 Avis de motion incendie, fausse alarme, accident etc.
    - 11.4 Avis de motion fixant le taux de taxe et la tarification pour 2015.
12. **Varia**
13. **Dates prochaines réunion**
    - 13.1 Calendrier des séances 2015, jour et heure et avis public
14. **Période de questions**
15. **Fermeture de l'assemblée**

2014-12-337

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire en gardant le varia ouvert;

ADOPTÉ.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

3. **Lecture et adoption des procès-verbaux du 6 et 12 novembre 2014**

2014-12-338 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE les procès-verbaux du 6 et 12 novembre 2014 soit accepté tel que présenté;

ADOPTÉ

4. **DÉPENSES**

2014-12-339 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, en date du 4 décembre 2014 et pour la période du 1er au 30 novembre 2014, les dépenses suivantes :

les salaires des employés	6 970.16$,
la rémunération des élus :	1 650.73$,
les dépenses faites par paiements préautorisés :	3 773.60$,
les dépenses dûes au 30 novembre	3 254.88$,

le tout représentant un total de 15 649.37$ la directrice générale/secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

ADOPTÉ.

5. **Correspondances**

5.1 **Déneigement chemin secondaire sur le Balbuzard (envoyer résolution)**

ATTENDU QUE les propriétaires demeurant sur la bretelle du chemin Balbuzard ont demandé l'accord de la municipalité pour que l'enlèvement de la neige soit facturé par la municipalité à chacun des résidents sur leur compte de taxes;

ATTENDU QUE l'entrepreneur leur a présenté une soumission de 1125$ pour 5 résidents soit 225$ chacun;

EN CONSÉQUENCE,
2014-12-340 IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité facture les citoyens demeurant sur la bretelle du chemin Balbuzard pour l'hiver 2014-2015.

ADOPTÉ.

6. **Période de questions**

M. André Aubin propose au conseil municipal d'ajouter une devise en-dessous du logo de la municipalité, il suggère : « Bienveillance et Droiture » Pourrait être un panneau à l'entrée du village. En janvier on pourrait annoncer un concours pour armoirie et devise.

7. **Comptabilité & employés**

7.1 **Demande de déneigement de la cour du centre de dépannage**

ATTENDU QUE le Centre de Dépannage réitère sa demande comme par les années passées pour que la municipalité fasse le déneigement du Centre de dépannage durant l'hiver 2014-2015;

EN CONSÉQUENCE,
2014-12-341 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité fasse le déneigement de la cour du Centre de dépannage;

QUE la dépense soit diminuée du montant octroyée au Centre de dépannage;

ADOPTÉ.

7.2 **Adhésion à la COMBEQ pour l'inspecteur**

ATTENDU QUE nous avons reçu notre formulaire d'adhésion à la COMBEQ pour l'année 2015;

ATTENDU QUE le montant pour être membre est de 373.67$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure devrait nous recharger 50 % du montant;

EN CONSÉQUENCE,
2014-12-342 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité défraiera 50 % des frais d'adhésion à la COMBEQ pour l'inspecteur municipal à la réception de la facture de la municipalité de Roquemaure;

ADOPTÉ.

7.3 **Tact Ressources (analyse sur l'annexion 625$ plus taxes)**

ATTENDU QUE M. le maire avait approché la compagnie TACT Ressources pour une analyse de la situation face à l'annexion des deux chemins avec Duparquet;

ATTENDU QUE le coût proposé pour cette analyse avec le conseil est de 625.00$ plus taxes;

ATTENDU QUE le conseil municipal préfère attendre de voir le dénouement de ce dossier avant d'entreprendre quoi que ce soit, car plusieurs interventions ont été faites et d'autres sont à venir;

EN CONSÉQUENCE,
2014-12-343 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité envoie une lettre à TACT Ressources que nous laissons cette demande en attente pour l'instant;

ADOPTÉ.

7.4 **Fonds de mise en valeur MRC**

APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'aide annuelle octroyée aux projets situés sur le territoire de la municipalité de RAPIDE_DANSEUR ne peut dépasser la somme de vingt mille dollars (20 000 $) (ou quatre-vingt mille dollars (80 000 $) dans certains cas, réf article 14.3 du règlement relatif au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux);

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1er janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rapide-Danseur demande une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes : Éclaircies, Dégagement de plantation, Élagage, Mise en forme, Regarnie de plantation;

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 19 439.91$

EN CONSÉQUENCE,

2014-12-344 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyée par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' appuyer la demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la Municipalité de Rapide-Danseur pour un montant maximum de 19 439.91

D' autoriser le maire M. Alain Gagnon à signer la documentation relative au projet;

ADOPTÉ.

7.5 **Formation aux élus : les droits acquis**

Une formation est offerte aux élus municipaux concernant les droits acquis, elle se donnera à Val d'Or le 7 avril au coût de 85.00$ plus taxes.

À SUIVRE en janvier

7.6 **Conférence WEB FQM 9 décembre 11h45 à 13h gratuit**

ATTENDU QU' une conférence Web est diffusée le 9 décembre 2014 de 11h45 à 13h sur l'interprétation des codes d'éthique et de déontologie des élus municipaux par la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE cette conférence est gratuite, mais si on s'inscrit sans y participer, on recevra une facture;

EN CONSÉQUENCE,

2014-12-345 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

D' inscrire M. François Cloutier à cette formation;

ADOPTÉ.

7.7 **Cotisation 2015 UMQ 110.38$**

ATTENDU QUE l'on nous invite à adhérer à Union des Municipalités du Québec au coût de 110.38$ pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE,

2014-12-346 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

DE ne pas adhérer à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2015;

ADOPTÉ.

No de résolution ou annotation

7.8 **Québec vert abonnement 40.18$**

2014-12-347

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

DE ne pas s'abonner à Québec vert;

ADOPTÉ.

7.9 **Club Nautique Lac Abitibi nommé un représentant et adhésion 30$**

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer son représentant pour le Club Nautique pour l'année 2015;

ATTENDU QU' elle doit s'acquitter aussi des frais d'adhésion annuel de 30$ pour que la personne désignée soit membre en règle;

EN CONSÉQUENCE,

2014-12-348

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

Insérer juste François Kim n'est désisté à la réunion suivante de travail.

DE désigner M. François Cloutier et M. Kim Bégin-Cossette pour représenter la municipalité de Rapide-Danseur et de payer les frais de 30$ pour chaque représentant;

ADOPTÉ.

7.10 **Nomination des responsables des comités**

2014-12-349

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

DE nommer les responsables suivants pour ces dossiers :

Bassin Versant	M. François Cloutier
Cimetière	M. Donald Dubé
Club Nautique	M. François Cloutier et M. Kim Bégin-Cossette
Développement & Tourisme	Mme Lucie Bélanger et Louise Bégin
Loisirs	Mme Denise Jolin
Politique Familiale	Mme Denise Jolin et Louise Bégin
Recyc Québec	M. François Cloutier
Sécurité incendie	M. Donald Dubé
Urbanisme	M. François Cloutier et Mme Louise Bégin
Voirie	M. Alain Gagnon

ADOPTÉ.

7.11 **Lettre à la municipalité de Gallichan résiliation du contrat incendie**

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur a signé une entente relative à la protection contre l'incendie avec la municipalité de Gallichan en date du 31-05-2012;

ATTENDU QUE cette entente se termine le 31-12-2014;

ATTENDU QUE le conseil n'est pas favorable au renouvellement de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

2014-12-350

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur ne renouvelle pas l'entente avec la municipalité de Gallichan à compter du 1e janvier 2015;

QU' une lettre soit adressé à la municipalité de Gallichan en ce sens, accompagné de la résolution du conseil;

ADOPTÉ.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

7.12 **Autorisation signature du contrat pompier avec Duparquet**

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur et la Ville de Duparquet désirent se prévaloir des dispositions eu code municipal pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie ;

ATTENDU QUE cette entente entre la Ville et la municipalité a pour objet que la Ville de Duparquet fournisse le service de protection contre l'incendie sur le territoire de Rapide-Danseur qui ne possède pas de service incendie;

EN CONSÉQUENCE,

2014-12-351 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur accepte l'entente établie entre la Ville de Duparquet et la municipalité pour encadrer les modalités de services de protection;

QUE monsieur le maire Alain Gagnon et la directrice Mme Lucie Gravel soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Rapide-Danseur, l'entente relative à la protection contre l'incendie;

ADOPTÉ.

7.13 **Cain Lamarre Casgrain Wells rétrocession 476.63$**

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur a mandaté la firme Cain Lamarre Casgrain Wells pour la rétrocession du lot 36 P rang 7 canton Hébécourt;

ATTENDU QUE ceux-ci nous ont fait parvenir un compte d'honoraires intérimaire;

EN CONSÉQUENCE,

2014-12-352 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur effectue un premier versement de 476.63$ pour déboursés encourus dans le dossier de rétrocession;

ADOPTÉ.

8. **Lots**

8.1 **Achat d'un voyage de bouleau 1500$+tx (médias poste)**

ATTENDU QUE Groupement forestier coopératif Abitibi aura environ 3 voyages de bouleau à vendre;

ATTENDU QUE chaque voyage revient à 1500$ plus les taxes;

ATTENDU QUE si vendu par ½ voyage, 50$ de plus devra être chargé pour le transport;

EN CONSÉQUENCE,

2014-12-353 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur achète un voyage et le fasse livrer à côté du garage;

QU' un médias poste soit envoyé à chaque résident pour la vente de voyages de bouleaux; si vendu en ½ voyage un surplus de 50$ sera chargé;

ADOPTÉ.

9. **Varia**

9.1 **Chemin des Mésanges lumière qui clignote**

ATTENDU QU' une lumière clignote sur le chemin des Mésanges et une demande de réparation a été faite par un résident;

EN CONSÉQUENCE,

2014-12-354 IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' informer l'électricien que s'il a des réparations à effectuer dans ce secteur qu'il fasse cette réparation par la même occasion;

ADOPTÉ.

9.2 **Planifier rencontre avec chemin des Merles et Héron Bleu**

À SUIVRE.

10. **Dossiers en suspend**

10.1 **Entente de travail des employés et signature**

ATTENDU QUE notre vérificateur comptable avait demandé à la municipalité d'établir un contrat de travail avec les employés;

ATTENDU QUE celui-ci a été étudié par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2014-12-355 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'entente de travail soit accepté tel que reproduit selon les ententes entre les deux parties;

ADOPTÉ.

10.2 **Rencontre avec Mme Châteauvert (Recyclo Nord)**

À SUIVRE.

10.3 **Déneigement chemin privés collectifs (UQAT)**

À SUIVRE

11. **Divers**

11.1 **Fermeture du bureau préiode des Fêtes**

ATTENDU QUE le bureau sera fermé durant le temps des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE,

2014-12-356 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement;

ADOPTÉ.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

11.2 **Résumé rencontre M. Alain**

ATTENDU QUE M. Alain a demandé un résumé de la rencontre avec le conseil en date du 9 octobre dernier;

ATTENDU QUE le conseil a approuvé le résumé de cette rencontre;

EN CONSÉQUENCE,

2014-12-357 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le résumé de la rencontre avec M. Alain, lui soit acheminé tel que demandé;

ADOPTÉ.

11.3 **AVIS DE MOTION incendie, fausse alarme, accident etc.**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller M. Donald Dubé que le règlement de sécurité Publique soit modifié suite aux frais occasionnés à cause d'un système d'alarme privé dans le but d'éviter que la municipalité se voit facturer les déplacements (pompiers, police, etc.) le sujet sera discuté à la prochaine séance de travail du conseil municipal.

11.4 **AVIS DE MOTION fixant le taux de taxe et la tarification pour 2015**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller M. François Cloutier que lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal le 18 décembre le règlement 2014-03 fixant le taux de taxation et de tarification pour l'année 2015 sera adopté.

12. **Varia**

12.1 **Autorisation maire et directrice générale à signer contrat chez notaire**

ATTENDU QUE la municipalité veut acheter du MRN la bande de terrain appartenant au dit Ministère et située sur le lot 42 partie du rang A canton Hébécourt;

ATTENDU QUE le Ministère des Ressources Naturelles cède ce terrain à la municipalité de Rapide-Danseur au montant de 3 361.92$ plus les frais d'administration de 200$;

EN CONSÉQUENCE,

2014-12-358 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité achète la bande de terrain située sur le lot 42 partie du rang A canton Hébécourt; étant le lot 42-1 rang A canton Hébécourt au montant de 3 361.92$ plus les frais d'administration de 200$;

QUE le conseil autorise le maire M. Alain Gagnon et la directrice générale Mme Lucie Gravel à signer le contrat notarié au nom de la municipalité de Rapide-Danseur;

ADOPTÉ.

12.2 **Demande de soumission pour déneigement chemin des Merles**

ATTENDU QUE le chemin des Merles appartient à la municipalité de Rapide-Danseur;

ATTENDU QUE nous devons nous occuper de l'entretien de ce chemin;

ATTENDU QU' une demande soumission pour le déneigement 2014-2015 doit être fait au près du contracteur;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
2014-12-359

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la demande de soumission pour le déneigement 2014-2015 du chemin des Merles soit fait au contracteur;

ADOPTÉ.

12.3 **Lettre chemin des Mésanges**

À SUIVRE.

12.4 **Envoyer résolution au 911 pour changer 1e répondant janvier 2015**

ATTENDU QUE notre contrat d'incendie sera avec la Ville de Duparquet à compter de janvier 2015;

ATTENDU QUE le premier répondant pour Rapide-Danseur est maintenant la Ville de Duparquet;

2014-12-360

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' une résolution soit envoyée au 911 pour que ce soit Duparquet qui soit toujours le 1e répondant lors d'un appel d'urgence;

ADOPTÉ.

13. **Dates prochaines réunions**

13.1 **Calendrier des séances 2015**

ATTENDU QUE, les mercredis soirs seraient mieux adaptés pour les séances du conseil;

2014-12-361

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ, par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE, les séances ordinaires du conseil municipal pour 2015 se **tiendront les mercredis à 19h30** selon le calendrier suivant :

Mercredi	**14 janvier 2015**	Mercredi	**4 février 2015**
Mercredi	**11 mars 2015**	Mercredi	**1e avril 2015**
Mercredi	**6 mai 2015**	Mercredi	**3 juin 2015**
Mercredi	**8 juillet 2015**	Mercredi	**5 août 2015**
Mercredi	**2 septembre 2015**	Mercredi	**7 octobre 2015**
Mercredi	**4 novembre 2015**	Mercredi	**2 décembre 2015**

ADOPTÉ.

Séance de travail 9 décembre 13h
Séance de travail 15 décembre 13h
Séance extraordinaire du conseil BUDGET 2015 18 décembre 19h30

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

14. Période de questions

M. André Aubin propose que lors de la prochaine Fête des voisins que l'on écoute de la musique (western) et inviter les gens qui ont des chevaux à faire des randonnées en familles. Qu'un rallye pourrait même être organisé. M. Donald Dubé et M. François Cloutier proposent qu'un comité pour cette fête soit formé et que M. Aubin en fasse partie.

15. Fermeture de la séance

2014-12-362

M. François Cloutier propose la levée de la séance. Il est 21h20.

Accepté à l'unanimité.

Alain Gagnon, maire

Lucie Gravel D.G.